



L'Assemblée Générale du BIVB valide le projet de réseau Cités des vins de Bourgogne

Le 19 décembre 2016

Réuni en Assemblée Générale, lundi 19 décembre, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) a voté, par 62 voix « pour » sur 87 exprimées (72 %), la poursuite du projet de réseau de Cités des Vins de Bourgogne. Ce vote montre la pleine adhésion de la filière aux fondamentaux de ce dossier, « structurant pour le territoire ». Il souligne la volonté de continuer d'avancer avec sérieux, notamment sur les aspects financiers. C'est un vote de confiance dans l'avenir, « pour un projet qui engage toute une génération », comme l'a affirmé Louis-Fabrice Latour, Président du BIVB, lors des débats précédant le vote.

Louis-Fabrice Latour a salué ce vote. Il sait aussi que ce n'est qu'une étape. « Il y a, comme dans tout projet, une part d'incertitude que nous voulons réduire au maximum, avant de nous lancer effectivement dans sa réalisation. Nous avons encore du travail à faire avec l'ensemble de nos partenaires, l'association des Climats de Bourgogne, les professionnels du tourisme et les collectivités qui nous suivent ».

Lancé fin 2012, après validation de l'étude de faisabilité par le Conseil d'Administration du BIVB, ce projet de territoire vise à structurer l'offre œnotouristique des vins de Bourgogne. Il impliquera les différents acteurs de la filière et du tourisme, pour accueillir les visiteurs, leur donner les clés du vignoble, les envoyer sur le territoire et les inciter à prolonger leur séjour et à revenir. La filière, malgré les difficultés conjoncturelles liées aux aléas climatiques de l'année, se montre prête à relever le défi de l'avenir, à « accueillir intelligemment, de manière moderne et en respectant son histoire, et ses traditions, tous ceux qui veulent venir découvrir et redécouvrir la Bourgogne et ses vins » a affirmé Pierre-Henry Gagey dans la présentation préalable au vote.

« Par cette décision, vous autorisez le BIVB à poursuivre et à finaliser son travail sur les trois projets en cours, à Mâcon, Beaune et Chablis », poursuit Louis-Fabrice Latour, Président du BIVB.

Claude Chevalier, Président Délégué, invite d'ailleurs « ceux qui ont des doutes, ceux qui expriment des inquiétudes, à prendre part aux comités de pilotage qui seront mis en place ». Louis-Fabrice Latour ajoute : « Notre objectif est, en particulier, de bien nous assurer que chaque Cité atteigne son équilibre financier au plus tôt. C'est pourquoi, nous allons continuer d'avancer sur la construction de chaque projet financier, avec réalisme et pragmatisme, comme chacun de nous le fait pour sa propre entreprise ».

Prochaines étapes :

- affiner le modèle économique et juridique de chaque Cité des Vins de Bourgogne
- pour les Cités des Vins de Mâcon et Chablis, choisir les architectes et scénographes pour donner corps à chaque projet
- pour Beaune, travailler avec la Ville sur l'intégration de la Cité des Vins dans le projet urbain
- concevoir le modèle muséographique de l'ensemble

La Cité des Vins de Bourgogne en quelques données

Lieu d'introduction aux vins de Bourgogne en général, avec un contenu et des outils de communication mutualisés, chaque Cité des Vins sera aussi la vitrine de l'offre locale. Les Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO et véritable élément différenciant des vins de Bourgogne seront présentés dans chaque site, à Chablis, Beaune et Mâcon.

Pour en savoir plus, consulter le FAQ joint à ce communiqué.

Contacts :**Cécile Mathiaud****Responsable des Relations Presse**

Tél. +33 (0)3 80 25 95 76 - +33 (0)6 08 56 85 56

cecile.mathiaud@bivb.com**Mathilde Paturaud****Attachée de presse France du BIVB**

Tél. 03 80 25 06 96

mathilde.paturaud@bivb.com

*Retrouvez tous nos communiqués de presse et des milliers de photos libres de droit
sur la salle de presse en ligne du site : www.vins-bourgogne.fr*

SUIVEZ-NOUS :